

## SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

12 Juin, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat du 31 mai au 31 décembre dernier.

La balance entre les mains du greffier le dit 31 mai, jour auquel a eu lieu l'audition de ses comptes dans la session dernière, était de \$61,854.45.

Depuis ce jour-là jusqu'au 31 décembre, le greffier a reçu par surcroît, de différentes sources, \$25,763.52; cette somme et celle indiquée ci-dessus forment un total de \$87,617.97.

Le greffier a établi par des pièces justificatives numérotées depuis 1 jusqu'à 298 inclusivement, qu'il a dépensé sur le total ci-dessus dans l'intervalle indiqué la somme de \$63,050.99; d'où il suit qu'il restait en sa possession, au crédit du Sénat, le 31 décembre, une balance de \$24,566.98.

Votre comité a pris en considération une lettre de certains Sénateurs au Président du Sénat, qui lui a été renvoyée le 4 du courant, et il recommande de payer annuellement une somme de \$225.00, sur les fonds contingents du Sénat, à M. *Antoine Gérin Lajoie* pour les services qu'il rend aux Sénateurs à la bibliothèque du Parlement.

Votre comité recommande, en outre, de donner ordre au greffier de payer, par à comptes mensuels, cette allocation à M. *Lajoie*, à commencer du jour d'ouverture de la présente session, en étendant le premier paiement à tout le laps de temps écoulé.

Faisant droit à la requête que *P. Ratté*, messenger du Président, a adressée au comité et dans laquelle il demande une rétribution pour avoir fait les fonctions de sergent-d'armes pendant toute la première session de ce Parlement, ainsi que pendant une partie de la deuxième, votre comité recommande de lui payer une somme de \$40.

Votre comité recommande en outre de décharger *Jean Baptiste Myrand* des fonctions de messenger, à condition qu'à l'avenir il s'appliquera exclusivement aux devoirs de la charge de maître de poste du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

*Président,*

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain en huit.

L'honorable M. *Burnham*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer " La société des artistes canadiens " a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.